REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-374 DU 04 AOUT 1999

Chargeant Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Hommes de l'intérim de Monsieur Joseph Sourou ATTIN, Ministre des Travaux Publics et des Transports.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU La Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU La Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU Le Décret n° 99-309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement.

DECRETE

Article 1er : Pour compter du mercredi 04 août 1999, Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics et des Transports pendant l'absence de Monsieur Joseph Sourou ATTIN.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 04 AOUT 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - MTPT- MJLDH 4 - SGG 4 - AUTRES MINISTERES - 17 - DEPARTEMENTS 6 - JORB 1.